

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023****NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 22
- de votants 27

L'an deux mil vingt trois

Le quinze décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

OBJET

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

CONVENTION RELATIVE A LA POSE D'UN RÉCEPTEUR DE TÉLÉ-RELEVÉ SUR LE TOIT D'UN IMMEUBLE

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEUX H. LEDOUX JM. DELANNOY B. MERESSE V. PORQUET C. MERCIER A. DEVEMY S. PIROTTE C. RIFF I. PLOUVIER JC. REZIGA G. MONTAY F. COQUELET H. DUMOULIN A. AIT BAHA S. GLINEUR C. GRAND

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/12/23

Etaient excusés : A. MALABOEUF L. PHILIPPE L. BLONDEAU S. SPOTO B. LE MIGNENT

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 8/12/2023

Procurations respectives à : P. BAUDRIN C. COLLET D. RAMEZ G. MONTAY C. MERCIER

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le syndicat des eaux du Valenciennois a confié à SUEZ Eau France, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance. Le dispositif de relevé à distance retenu, désigné ci-après par "télé-relève" est le suivant :

Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il comporte en particulier :

- Des émetteurs placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs, avec des temps d'émission très faibles (de l'ordre d'une seconde par jour). Ces émetteurs ne travaillent qu'en mode émission. La technologie choisie utilise une fréquence d'émission réservée aux systèmes de comptage (fréquence ERMES).

- Des récepteurs, reliés par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, sur les toits, et qui permettent de récolter les données transmises par les émetteurs de tous les compteurs d'eau des immeubles situés dans un rayon de cinq cents mètres environ. Ces informations sont ensuite transmises à un centre de traitement du Service des Eaux par le biais d'un téléphone portable intégré au récepteur.

Un premier bâtiment de la commune a été sélectionné pour recevoir un récepteur et son antenne, il s'agit de la Salle ARAGON.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 059-215903691-20231215-20231215_4-DE

S²LOW

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relève sur le toit de la salle Aragon.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 19 décembre 2023

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

